



Mardi 30 juin 2020

Grand Paris Seine Ouest apporte son soutien financier aux commerçants du territoire

Devant l'impact du COVID-19, Grand Paris Seine Ouest (GPSO) et ses villes membres ont à cœur de préserver le dynamisme économique de leur territoire. Par conséquent, GPSO a décidé de mobiliser **3 millions d'euros** pour soutenir les commerçants indépendants.

Dans ce contexte, Pierre-Christophe Baguet, président de GPSO et maire de Boulogne-Billancourt, et Patrick Ponthier, président de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) des Hauts-de-Seine, ont signé une convention de partenariat qui permet la mise en place d'un programme exceptionnel de soutien aux commerces indépendants situés sur les communes membres du territoire (Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Marnes-la-Coquette, Meudon, Sèvres, Vanves et Ville d'Avray).

Ainsi, GPSO met en place « Seine Ouest Commerce », un dispositif de soutien financier aux commerces indépendants situés sur son territoire et ayant été contraints de fermer leur local de vente entre le 1er et le 30 avril 2020. Cette subvention s'ajoute aux **540.000€** apportés par GPSO au fonds de résilience lle-de-France, créé dans le but de relancer l'activité des TPE et PME.

Les conditions requises pour bénéficier de l'aide financière « Seine Ouest Commerce »

Ce dispositif s'articule autour d'un soutien financier afin de permettre aux commerces concernés d'assurer les dépenses liées à leur local commercial et sa réouverture. Il sera limité aux commerces indépendants employant moins de 10 salariés et implantés sur une des huit communes du territoire. Ce soutien sera fixé à hauteur des dépenses réelles engagées (ou reportées) par le commerce au titre du mois d'avril pour le paiement du loyer ou des remboursements d'emprunts liés à l'acquisition du commerce, ainsi que des charges locatives, avec un plafond maximum de 2500 euros.

L'ensemble des commerces aux particuliers (dont hôtels, débits de boissons et restauration) dont le local commercial a fait l'objet d'une fermeture continue entre le 1er et le 30 avril 2020 pourront prétendre à ce soutien, exception faite des agences immobilières, de location de véhicules, des agences d'assurance et bancaire et des agences de travail temporaires quel que soit le nombre de salariés. Le montant des loyers dont les commerces seront exonérés par l'Etat pour la période concernée ne seront pas pris en compte dans l'attribution de la subvention.

Ce dispositif s'applique tant aux commerces ayant fait l'objet d'une fermeture du fait de l'Arrêté du 15 mars 2020, complétant l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus COVID-19, qu'aux commerces n'ayant pas pu ouvrir leur local en raison des conséquences sanitaires ou économiques de la pandémie (absence de salariés, rupture d'approvisionnement...).

Comment bénéficier du dispositif de soutien financier « Seine Ouest Commerce » ?

Les demandes de subventions seront accessibles en ligne sur :

https://www.seineouest.fr/seine-ouest-commerce, courant juillet 2020.

Les documents permettant de démontrer la fermeture effective du commerce devront être joints à chaque demande d'aide.

COVID-19 et emploi : GPSO contribue au Fonds de résilience Ile-de-France

Grand Paris Seine Ouest contribue également au soutien des TPE et PME (entre 0 et 20 salariés) qui n'ont pas ou plus accès au financement bancaire, en abondant de **540 000** € le « Fonds Résilience Ilede-France », créé par la Région Ile-de-France et la Banque des Territoires. L'aide proposée est un prêt à taux zéro, compris entre 3 000 et 100 000 €, sur des durées pouvant aller jusqu'à six ans.

Cette double initiative de GPSO s'ajoute à la mesure prise par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, en partenariat avec la CCI et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA92). Les artisans, TPE et PME (de 1 à 20 salariés) peuvent dans ce cadre bénéficier d'une aide financière à hauteur de 50% de la perte de chiffre d'affaires ou des dépenses engagées en lien avec la situation sanitaire (entre 2 000 et 10 000).

Contact presse:

communication@seineouest.fr

Tel: 06 18 90 60 62